



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire

Madame BRACCO Anne - Maire

A

**Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux
de la Commune de GAS**

Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, Vous êtes priés d'assister à la séance de ce conseil qui aura lieu hors commune pour des raisons de sécurité sanitaire, circonstance exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie de COVID19 :

Le Vendredi 22 Janvier 2021 à 20 h30

~~10 rue de l'École – 28230 GAS-~~

salle du conseil municipal d'Epernon

Hôtel de Ville - Salle des Tourelles – 8 Rue du Général Leclerc 28230 EPERNON

Ordre du Jour :

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 11 Décembre 2020
- Demandes de subventions pour projets d'investissement
- Urbanisme : Avenant à la convention ADS (instruction Permis de construire)
- CCPEIDF : Fract 2
- ORANGE 3 et 4 G : convention antenne sur parcelle du château d'eau
- Prévention routière « Ville prudente » : candidature pour labélisation et frais d'adhésion
- Information des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations et Questions diverses

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux de GAS, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à GAS, le 15 Janvier 2021

Anne BRACCO- Maire



- Le port du masque chirurgical individuel pour l'ensemble des présents durant toute la durée de la réunion est obligatoire. Un kit comprenant masque, gel et sac poubelle est à votre disposition de chacun.

Pour assister à une réunion du Conseil municipal après 18h, un membre du conseil municipal devra donc se munir d'une attestation (d'après les infos ministérielles, le motif à cocher est : « déplacement professionnel »).

En revanche, le public ne sera pas autorisé à assister, après 18h, à une réunion du conseil municipal.